

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 septembre 2021 à 13H**  
**Date de la convocation : 23 septembre 2021**

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 septembre 2021 A 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ

**Membres du Bureau ayant donné procuration :**

Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON  
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER  
Chantal CHASSANG à Tony BERNARD

**Membres du Bureau absents excusés : ....**

Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)  
DU PAYS DE COURPIÈRE**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DE  
L'HABITAT (ANAH) AU TITRE DE L'INGÉNIERIE DE SUIVI-ANIMATION**

**Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président**

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant entre autres l'avenant à la convention du PIG du Pays de Courpière n°063-08-16 ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention du PIG n°063-08-16 du 27 août 2018 signé par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu l'avenant n°2 à la convention du PIG n°063-08-16 du 4 août 2021 signé par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne prolongeant la durée du dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.

Le rapporteur expose que, dans le cadre du suivi-animation du PIG du Pays de Courpière, une aide peut être sollicitée chaque année auprès de l'ANAH. Celle-ci est mobilisable tant sur la part fixe du marché conclu avec l'opérateur SOLIHA Loire-Puy de Dôme (35% du montant HT), que sur sa part variable (prime forfaitaire par dossier).

Conformément aux engagements pris par l'ANAH, l'État et la Communauté de communes dans l'avenant n°2 à la convention du PIG n°063-08-2016 signé le 04/08/2021, le plan de financement au titre de l'ingénierie de suivi-animation de l'année 2021 est le suivant :

	Dépenses HT 2021	Recettes		
		ANAH		Auto-financement
		Part fixe	Part variable	
Marché Suivi-animation	47 380,00 €	11 750,00 €	13 630,00 €	22 000,00 €
<b>Total</b>	<b>47 380,00 €</b>	<b>47 380,00 €</b>		

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) selon le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 17	Membres présents : 13	Membres représentés : 4	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 17	Pour : 17		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

